

[Des mesures prévues dès 2020 pour améliorer le parcours de soin des personnes handicapées](#) [1]

Le rapport remis ce 2 décembre à Agnès Buzyn et à Sophie Cluzel par Philippe Denormandie et Stéphanie Talbot de la Direction générale de la cohésion sociale, propose une clarification importante des modalités de financement des soins :

- Le financement de l'assurance maladie de droit commun doit être davantage mobilisé pour permettre une plus forte accessibilité aux soins de ville, pour des parcours plus fluides, plus protecteurs du libre choix des personnes ;
- Cette proposition doit conduire à renforcer l'engagement des établissements médico-sociaux pour assurer la coordination de la prévention et des soins, y compris pendant les week-ends et les vacances, et la prise en charge des actes nécessaires à l'autonomie des personnes. Le rapport propose de matérialiser cet engagement à travers un « forfait santé » identifié dans les budgets médico-sociaux, et négocié avec les Agences régionales de santé.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/des-mesures-pr%C3%A9vues-d%C3%A8s-2020-pour-am%C3%A9liorer-le-parcours-de-soin-des-personnes-handicap%C3%A9es>

[2] <https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/agnes-buzyn-et-sophie-cluzel-prevoient-la-mise-en-oeuvre-des-2020-de-mesures>